



AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES

Zones humides

OBJECTIF

Aider les collectivités à maintenir et valoriser les milieux naturels fragilisés et les zones humides qui rendent de nombreux services (éponge, filtre, réservoir...).



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Études, plan de gestion : mise à disposition de l'Atlas départemental des zones humides et conseils pour le développement des connaissances (aide à la rédaction du CCTP en vue d'un inventaire, etc).
- ✓ Appui technique pour la création de zones de préemption ENS, dans la réalisation de travaux de restauration, de mise en défense (contribution à l'amélioration de l'état écologique des zones humides, propositions de mesures techniques).
- ✓ Appui technique pour la mise en œuvre d'outils de valorisation et d'équipements d'accueil du public (sentier pédagogique...).

Service Environnement :

04 68 85 82 71 - at-environnement@cd66.fr